

soldats tués au front ou morts de leurs blessures; (b) des soldats décédés pour d'autres causes; (c) d'autres personnes occupées à des œuvres de guerre ou des civils ayant péri par suite d'opérations de guerre. On verra dans le tableau 81 le résultat de cette enquête. Les compagnies canadiennes ont, de plus, subi des pertes du fait de leurs assurés britanniques ou étrangers, qui se sont élevées à \$55,827 en 1914; \$175,260 en 1915; \$293,848 en 1916; \$293,774 en 1917, soit au total \$818,709

Assurances autres que vie ou incendie.—En 1917, 84 compagnies se sont livrées, au Canada, à des opérations d'assurance autres que les branches vie et incendie; 26 d'entre elles étaient canadiennes, 17 britanniques et 41 étrangères. En 1916, les chiffres correspondants avaient été: total 80, canadiennes 27, britanniques 15 et Etats-Unis 38. Quarante-neuf de ces compagnies en 1917 (41 en 1916) s'occupaient également de l'incendie et l'une d'elles, tant en 1916 qu'en 1917, assurait sur la vie. De plus, l'on comptait en 1917 six sociétés amicales ou de prévoyance qui pratiquaient l'assurance contre la maladie et sur la vie. Des 26 compagnies canadiennes en 1917 (27 en 1916), 18 (19 en 1916), limitaient leur action à une branche unique d'assurance, autre que la vie et l'incendie. L'actif total de ces 18 compagnies s'élevait en 1917 à \$6,765,462, comparé à \$6,845,744 en 1916, tandis que le total de leur passif en 1917 atteignait \$1,900,061, comparé à \$1,883,844; l'excédant d'actif en 1917 était donc de \$4,865,401 au lieu de \$4,961,899 en 1916.

Opérations combinées des compagnies à charte fédérale et à charte provinciale.—Les mesures adoptées par le Contrôleur général des Assurances pour se procurer les chiffres des opérations accomplies par les compagnies agissant en vertu d'autorisations à elles accordées par les gouvernements provinciaux, ou bien opérant dans les provinces où nulle autorisation n'est exigée, ont été expliquées dans l'Annuaire de 1916-17, page 595. Les tableaux 85 à 89 concernent les opérations accomplies respectivement par les compagnies à charte fédérale et par les compagnies à charte provinciale. On peut voir par le tableau 85 que les assurances contre l'incendie contractées en 1917 sur des biens sis au Canada atteignaient \$4,697,797,624, dont \$4,049,059,999 effectuées par les compagnies à charte fédérale, \$365,313,945 effectuées par les compagnies à charte provinciale et \$283,423,680 prises par les compagnies opérant sans charte (tableau 89). Les assurances sur la vie en vigueur au 31 décembre 1917 (tableau 88) se montaient à \$2,110,604,124, dont \$1,694,733,851 pour la part des compagnies à charte fédérale. La masse des assurances-vie créditées aux compagnies à charte provinciale sont l'œuvre des mutualités. En ce qui concerne les genres d'assurance autres que vie et incendie (tableau 87), les primes nettes encaissées par elles en 1917 se sont élevées à \$15,709,886 et les pertes payées à \$7,162,739; une partie de ces primes, égale à \$12,874,921, est entrée dans la caisse des compagnies à charte fédérale et le surplus, soit \$2,834,965, fut le lot des compagnies à charte provinciale; quant aux pertes payées, elles se répartissent dans la proportion suivante; \$5,672,014 acquittées par les compagnies à charte fédérale et \$1,490,725 par les autres.